

DEPARTEMENT
DES YVELINES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 16 JUIN 2025

Délibération n°250611-2 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

AIGREMONTE

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

**CHAMBOURCY
LE PECQ**

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONTE

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUWI, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Cyril SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
<u>QUORUM</u>	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2025-03

Objet : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles

Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à :

- L'école élémentaire Champ des Oiseaux de Marly-Le-Roi,
- L'école élémentaire Marie Curie de Saint Germain-en-Laye,
- L'école maternelle Raymond Gilles de Marly-Le-Roi,
- L'école primaire Saint Erembert de Saint Germain en Laye
- L'école maternelle Jean Moulin de Saint Germain en Laye
- L'école maternelle Jehan Alain du Pecq

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de mai et juin 2025.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2025-04

OBJET : Remplacement des extincteurs du Dôme

Il a été décidé d'autoriser le remplacement d'une partie des extincteurs de l'établissement pour une valeur d'achat totale de 7 573.87 € TTC et ce, afin de remplacer les extincteurs non conformes à l'arrêté ministériel du 21/06/2023.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-05

OBJET : Achat d'enrouleurs de ligne d'eau.

Il a été décidé d'autoriser l'achat de deux enrouleurs de ligne d'eau pour une valeur d'achat totale de 5 220.00 € TTC et ce, afin de remplacer les enrouleurs vétustes.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-06

Objet : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles

Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à :

- L'école élémentaire Normandie Niemen du Pecq

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de juillet 2025.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2025-07b

OBJET : Réassort de produits vendus à la boutique du Dôme

Il a été décidé de précéder au réassort d'une partie des articles vendus à la boutique de l'établissement pour une valeur d'achat totale de 18 866.52 € TTC et ce, afin de reconstituer les stocks d'une partie du catalogue en vue de la saison estivale.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-08

Objet : Marché PIS25B – Climatisation espace Forme du Dôme

Il a été décidé de confier la prestation PIS25B relative à l'installation d'un système de climatisation à la société ELDAC, sise 713 rue de la maison blanche 78630 Orgeval, Siret 191 620 131 00021 pour un montant global et forfaitaire de 13 105.30 € HT soit 16 086.36 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2025-09

Objet : Marché PIS25C – Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2025

Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses Siret 804 389 385 00019, pour des missions facturées au réel constaté en application des prix unitaires du devis dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 24 000 euros HT soit 30 000 euros TTC, pour une durée courant du 1^{er} juin 2025 au 30 septembre 2025.

Décision n°2025-10

Objet : Achat d'éléments pour la structure gonflable

Il a été décidé d'autoriser l'achat des deux éléments pour une valeur d'achat totale de 5 446.00 € HT soit 6 535.20 TTC et ce, afin de remplacer les éléments vétustes.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-11

Objet : Achat de 3 Aquabikes.

Il a été décidé d'autoriser l'achat de 3 aquabike pour une valeur d'achat totale de 4 605.00 € HT, soit 5 526.00 TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **16 JUIN 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **16 JUIN 2025**

Pour Extrait Conforme

Benoît BURGAUD
Secrétaire de séance

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

